

Financement de la recherche, des études et de la science en français : avoir les moyens de nos ambitions

Mémoire de l'Université du Québec
déposé au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes dans
le cadre des consultations prébudgétaires

Recommandation 1

Que le gouvernement investisse significativement dans les programmes de bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat en :

- rehaussant de 50 % la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada offertes par les trois conseils subventionnaires et, ensuite, en ajustant leur valeur à l'inflation sur une base annuelle ;
- doublant le nombre de bourses d'études supérieures offertes à la maîtrise et au doctorat ;
- prolongeant la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue de la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.

Recommandation 2

Que le gouvernement mette en place un seuil minimum par établissement d'enseignement supérieur pour l'octroi de bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat afin que ces bourses soient distribuées plus équitablement parmi les universités canadiennes.

Recommandation 3

Que le gouvernement s'assure que tous les ministères fédéraux disposent de budgets destinés à soutenir leurs besoins de recherche en collaboration avec les établissements universitaires afin de répondre aux priorités scientifiques et technologiques du Canada.

Recommandation 4

Que le gouvernement augmente d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes essentiels de subventions.

Recommandation 5

Que l'augmentation du budget des IRSC, qui découle de la recommandation 4, soit entièrement dédiée à la recherche non médicale afin que les subventions octroyées soient plus représentatives de la diversité disciplinaire du domaine de la santé et des services sociaux.

Recommandation 6

Que le gouvernement canadien investisse significativement dans les trois conseils subventionnaires et dans Patrimoine Canada pour soutenir la production, la publication et la diffusion de la science en français.

Mise en contexte

La recherche scientifique et les études universitaires font partie des piliers de notre société. Elles contribuent à notre rayonnement culturel, à notre prospérité économique, à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et au bien-être de la population canadienne en général. L'Université du Québec (UQ) et ses dix établissements sont reconnaissants du soutien accordé par le Canada aux activités de recherche. Ils estiment néanmoins qu'il est impératif d'accroître les efforts et d'améliorer les mesures en place, particulièrement en ce qui concerne l'octroi de bourses d'études supérieures, le financement de la recherche, ainsi que le soutien envers la communauté scientifique francophone du Canada. Ces trois éléments constitueront le sujet central de ce mémoire.

Bourses d'études : un rehaussement significatif s'impose

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs jouent un rôle essentiel dans nos collectivités. En plus de prendre part à des travaux de recherche qui enrichissent notre bassin de connaissances, ils répondent aux besoins criants de main-d'œuvre hautement qualifiée. En investissant dans leur parcours universitaire, le Canada s'assure de former la prochaine génération de chercheuses et chercheurs, de personnel professionnel, d'artistes et de citoyennes et citoyens munis d'une excellente culture scientifique. Toutes ces personnes contribueront assurément aux prochaines percées scientifiques, aux futures innovations, à notre rayonnement culturel, à notre vitalité économique et à la santé de notre population.

Or, depuis 20 ans, le soutien accordé à la population étudiante grâce aux bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat stagne. De fait, les montants alloués par les trois conseils subventionnaires fédéraux n'ont que peu évolué au cours de cette période, en dépit d'une hausse de 30 % de l'Indice des prix à la consommation. En outre, seulement 2,9 % de la population étudiante des cycles supérieurs reçoivent le soutien de l'un des conseils et les sommes accordées couvrent généralement une période plus courte que la durée prévue des études.

Ce faisant, l'UQ recommande :

R.1 : Que le gouvernement investisse significativement dans les programmes de bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat en :

- **rehaussant de 50 % la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada offertes par les trois conseils subventionnaires et, ensuite, en ajustant leur valeur à l'inflation sur une base annuelle ;**
 - **doublant le nombre de bourses d'études supérieures offertes à la maîtrise et au doctorat ;**
 - **prolongeant la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue de la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.**
-

L'augmentation du nombre de bourses et le rehaussement de leur valeur devraient aussi être accompagnés de mesures afin d'assurer une répartition plus équitable parmi la population étudiante des différents établissements universitaires canadiens, sans quoi la concentration des bourses dans un petit groupe d'universités demeurera la même.

L'octroi des bourses par établissement est en effet déterminé par un système de quotas dont le calcul est basé sur le taux de succès de chaque université aux concours antérieurs de subvention, ce qui encourage une dynamique d'avantages cumulatifs au profit de 15 % des établissements universitaires canadiens qui accaparent 73 % des bourses des conseils subventionnaires. Cela désavantage invariablement les universités de moyenne et petite taille, qui forment pourtant 56 % de la population étudiante de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du pays.

Afin d'assurer que toute la diversité de la communauté étudiante ait une possibilité équitable d'obtenir une bourse — notamment les personnes étudiantes de première génération qui constituent plus de 50 % des inscriptions du réseau de l'UQ —, le système de quotas devrait minimalement prévoir que chaque établissement dispose d'un nombre minimum de bourses dans chacun des secteurs couverts par les trois conseils subventionnaires. L'octroi de bourses au-delà de ce seuil minimum pourrait être calculé en fonction de la formule actuelle.

Ainsi, l'UQ recommande :

R.2 : Que le gouvernement revoie le recours au système de quotas qui organise actuellement la répartition des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat afin que ces bourses soient distribuées plus équitablement parmi les établissements d'enseignement supérieur du pays.

Toutes les forces de la recherche scientifique doivent être mises à contribution

Malgré un réinvestissement dans le milieu de la recherche depuis 2015-2016, le financement du gouvernement fédéral occupe une part de moins en moins grande dans le financement de recherche total de l'UQ (11 % en 2021). Cela s'explique entre autres par l'importance des budgets octroyés au domaine médical et par la part croissante des budgets fédéraux consacrés aux grands concours (p. ex. : APOGÉE). Cette dynamique tend à favoriser les universités avec faculté de médecine ou les très grandes universités en termes de taille.

Or, si le gouvernement veut relever les multiples défis auxquels le Canada fait face en matière de changements climatiques, de main-d'œuvre, d'énergie et autres, il est primordial de mettre à profit l'ensemble des forces vives de la communauté scientifique. Cela signifie notamment que les ministères fédéraux devront avoir les capacités financières de solliciter le milieu de la recherche universitaire en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du Canada.

En ce sens, les créneaux d'expertise du réseau de l'UQ sont liés à plusieurs objectifs de développement durable et aux priorités gouvernementales. Il suffit de considérer des initiatives comme le Consortium de recherche sur les feux de forêt ou le Réseau inondations intersectoriel du Québec (RIISQ) qui contribuent à notre compréhension d'enjeux environnementaux prioritaires. Comme l'illustre la figure 1, les domaines de recherche auxquels l'UQ se consacre sont directement enracinés dans la réalité vécue par la population canadienne.

L'UQ recommande donc :

R.4 : Que le gouvernement augmente d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget total de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes essentiels de subventions.

Ces investissements dans les conseils subventionnaires doivent néanmoins être accompagnés d'une plus grande équité entre les domaines de recherche financés, particulièrement en ce qui a trait aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), dont le financement se concentre à environ 60 % en recherche biomédicale et clinique. En plus de participer à la concentration des subventions dans les universités dotées d'une faculté de médecine, cela signifie que le Canada laisse en marge une composante substantielle de l'expertise scientifique non médicale liée à la santé. Cela survient alors même que les années récentes de pandémie ont mis en évidence l'importance de la diversité des approches pour faire face à la complexité des enjeux de santé, qu'ils soient liés au vieillissement de la population, à la précarité ou autres. Or, les établissements de l'UQ sont très actifs dans ces différents domaines, comme le montre le Réseau interdisciplinaire en santé de l'UQ (RISUQ) qui compte une équipe de plus de 180 scientifiques, notamment spécialisés dans l'étude des conditions de vie, du dépistage et de la vulnérabilité.

Afin de soutenir la recherche en santé dans toute sa diversité, l'UQ recommande :

R.5 : Que l'augmentation du budget des IRSC, qui découle de la recommandation 4, soit entièrement dédiée à la recherche non médicale afin que les subventions octroyées soient plus représentatives de la diversité disciplinaire du domaine de la santé.

Mieux soutenir le milieu de la recherche francophone

À travers les années, l'anglais s'est imposé comme la *lingua franca* de l'activité scientifique. Au Canada, cela s'est fait au détriment du français et a entraîné plusieurs conséquences indésirables. Le français en science est pourtant une richesse indéniable. Il est primordial que le Canada s'investisse afin d'assurer la vitalité du milieu de la recherche francophone qui est fort de plus de 35 000 chercheurs et chercheuses partout sur le territoire.

Diverses mesures devront être mises en place. Le gouvernement fédéral devra d'abord investir dans des services de soutien à la traduction dans les deux langues officielles, soutenir les initiatives en faveur du libre accès telles que la plateforme Érudit et appuyer financièrement la publication scientifique en français ainsi que les revues francophones afin de permettre la pérennité de celles existantes et l'émergence de nouvelles.

Le gouvernement devra également soutenir financièrement le Service d'aide à la recherche en français (SARF) de l'Acfas afin d'appuyer les chercheurs et chercheuses dans leurs demandes de subventions. Une mesure similaire devra être mise en place par Patrimoine Canada, qui pourrait instaurer un programme permettant de financer des secrétariats aux prix et distinctions dans les établissements afin d'accompagner les scientifiques francophones dans la composition de leur dossier pour l'obtention d'une distinction nationale ou internationale. De telles mesures seraient de nature à légitimer les carrières de recherche en français en montrant qu'il est possible de se démarquer scientifiquement dans les deux langues officielles du Canada.

En outre, il est indispensable que le gouvernement du Canada développe des programmes de soutien à la vulgarisation, la communication et la mobilisation des connaissances scientifiques en français. Les dernières années ont démontré à quel point il était important que les citoyens et citoyennes aient accès à des informations de qualité afin de bien comprendre les différents enjeux qui les concernent. Les initiatives francophones comme Québec Science, Savoir média et autres, devront être soutenues davantage pour assurer leur pérennité.

Considérant que la langue française est une richesse indéniable et que les carrières scientifiques en français devraient être encouragées, l'UQ recommande :

R.6 : Que le gouvernement canadien investisse significativement dans les trois conseils subventionnaires et dans Patrimoine Canada pour soutenir la production, la publication et la diffusion de la science en français.

Pour nous joindre :

presidence@uquebec.ca



uquebec.ca

